

## Note de présentation brève et synthétique du Compte administratif 2019

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la Ville de Fontenay-le-Comte.

### Contexte général

Ce compte administratif (CA) 2019 a été voté le 9 juin 2020.

### 1. Section de fonctionnement du budget principal

#### 1.1. Dépenses de fonctionnement

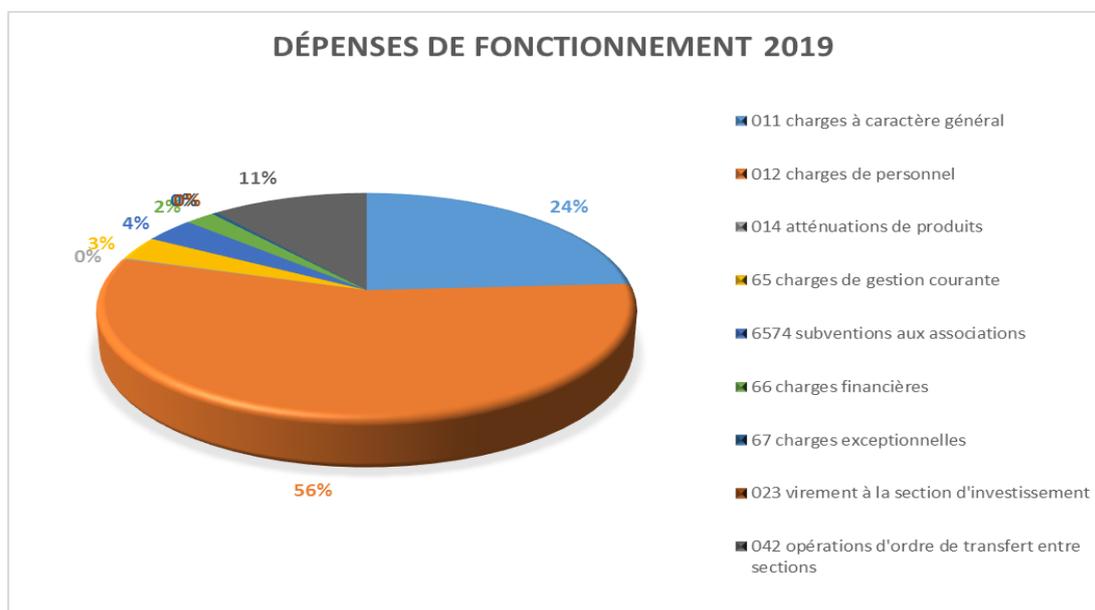
Chap.	Libellé	CA 2018	Total budget 2019	CA 2019	%CA 2018-2019
022	dépenses imprévues	0,00	17 494,00	0,00	
011	charges à caractère général	3 999 526,52	4 114 162,00	3 893 247,04	-3%
012	charges de personnel	8 827 858,81	9 015 000,00	9 005 648,11	2%
014	atténuations de produits	21 811,71	35 000,00	25 067,31	15%
65	charges de gestion courante	576 203,74	586 892,00	546 522,09	-5%
6574	subventions aux associations	559 816,27	586 779,00	570 896,41	2%
66	charges financières	353 772,20	343 125,00	331 766,85	-6%
67	charges exceptionnelles	59 756,23	84 000,00	51 249,27	-14%
023	virement à la section d'investissement	0,00	530 563,00	0,00	
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	1 261 276,67	1 202 800,00	1 751 536,72	39%
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>15 660 022,15</b>	<b>84 000,00</b>	<b>16 175 933,80</b>	<b>3%</b>

Les charges à caractère général sont en baisse d'un peu plus de 100 000 € par rapport au CA 2018, soit – 3%.

Les charges de personnel et les atténuations de produits sont en légère hausse.

Les dépenses liées aux subventions aux associations ainsi que les charges financières correspondent aux intérêts des échéances d'emprunt se maintiennent.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections peuvent être très variables d'une année sur l'autre en fonction des écritures des cessions.



1.2. Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	CA 2018	Total budget 2019	CA 2019	%CA 2018-2019
013	atténuations de charges	47 337,90	20 000,00	50 899,67	8%
70	produits des services, du domaine	1 023 960,88	1 150 850,00	1 283 043,87	25%
73	impôts & taxes	11 647 207,42	11 583 000,00	12 037 812,73	3%
74	dotations & participations	3 385 670,14	3 296 894,00	3 340 392,21	-1%
75	autres produits de gestion courante	518 860,90	450 521,00	522 541,08	1%
76	produits financiers	252,68	0	116,68	-54%
77	produits exceptionnels	178 298,18	12 500,00	341 943,69	92%
42	opérations d'ordre de transfert entre sections	47 221,03	2 050,00	303 734,39	543%
	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>16 848 809,13</b>	<b>16 515 815,00</b>	<b>17 880 484,32</b>	<b>6%</b>

Les atténuations de charges correspondant principalement aux remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail, etc. restent stables. Il est toujours compliqué d'estimer correctement cette recette puisqu'elle est liée notamment aux arrêts maladie qui fluctuent d'une année sur l'autre.

L'augmentation des produits des services et du domaine correspond à une régularisation de refacturation au budget annexe assainissement de divers frais qui doivent être reversés au budget principal, tel que les frais de siège par exemple.

Les produits exceptionnels sont très variables également, ils correspondent notamment aux remboursements de sinistres par les compagnies d'assurances mais également aux produits des ventes mobilières et immobilières (inscrites au budget primitif en investissement (chapitre 024) mais comptablement réalisés en fonctionnement).

Enfin, concernant le chapitre 42, cette forte augmentation correspond également à certaines ventes concrétisées pendant l'année 2019.

Les impôts et taxes se décomposent ainsi :

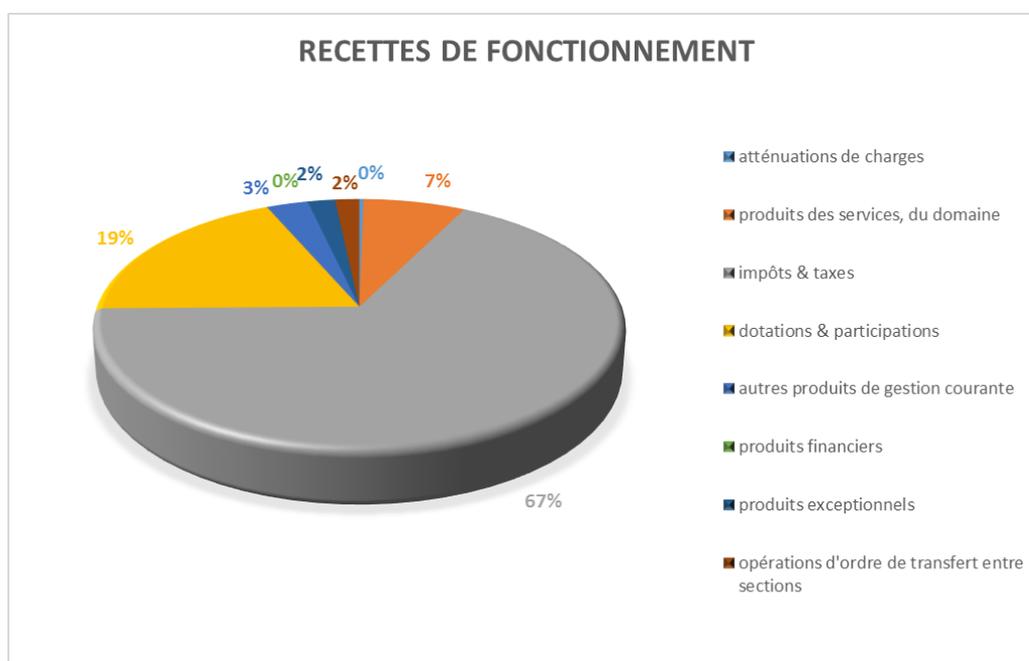
	CA 2019	Variation par rapport à 2018
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	7 668 995,00	2%
AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES – Rôles supplémentaires	15 560,00	-66%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	3 071 681,17	4%
FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES (FPIC)	309 469,00	-2%
DROITS DE PLACE	66 871,29	21%
DROITS DE STATIONNEMENT	0,00	-100%
AUTRES TAXES	17 674,00	0%
TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	310 965,13	1%
IMPOT SUR LES CERCLES ET MAISONS DE JEUX	542,85	147%
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)	128 605,20	26%
TAXE ADDITIONNELLE DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	447 449,09	35%
<b>TOTAL CHAP 73</b>	<b>12 037 812,73</b>	<b>3%</b>

Les rôles supplémentaires sont en baisse par rapport à 2018 ; en effet, ils sont déterminés par l'Etat, ces montants varient donc d'une année sur l'autre. La TLPE varie en fonction du nombre d'enseignes déclarées et de leur surface, cette taxe est en augmentation sensible par rapport à 2018. La taxe additionnelle sur les droits de mutation est en augmentation de 35% en 2019 par rapport à 2018, cette taxe peut fluctuer de façon importante puisque liée aux ventes de biens immobiliers.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent à l'amortissement des subventions reçues pour le financement d'opérations d'équipement elles-mêmes amorties ainsi que les moins-values d'actif en cas de cession.

Les dotations et participations concernent essentiellement les dotations de l'Etat mais également les aides aux politiques sectorielles.

	CA 2018	CA 2019	Vari à 2018
DGF - DOTATION FORFAITAIRE	1 575 000,00	1 575 000,00	0%
DGF - DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	338 819,00	345 594,00	2%
DGF - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	350 436,00	338 100,00	-4%
DGF - DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	184 728,00	169 602,00	-8%
FCTVA - FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	12 049,37	20 107,69	67%
D,G,D	6 000,00	0,00	-100%
AUTRES PARTICIPATIONS D'ETAT	45 066,66	76 889,46	71%
REGIONS	3 500,00	0,00	-100%
DEPARTEMENTS	15 585,25	22 939,55	47%
AUTRES COMMUNES	3 249,20	3 789,00	17%
GFP DE RATTACHEMENT	69 343,24	0,00	-100%
AUTRES GROUPEMENTS	263,33	0,00	-100%
AUTRES ORGANISMES (CAF...)	327 213,29	340 394,91	4%
COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	560,00	697,00	24%
DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	0,00	0,00	0%
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	40 692,00	45 086,00	11%
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	391 395,00	411 609,00	5%
AUTRES ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION	0,00	0,00	0%
DOTATION DE RECENSEMENT	2 624,00	2 579,00	-2%
DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	17 160,00	2 934,00	-83%
AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	1 048,80	2 097,60	100%
<b>TOTAL CHAP 74</b>	<b>3 385 670,14</b>	<b>3 340 392,21</b>	<b>-1%</b>



## 2. Section d'investissement du budget principal

### 2.1. Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	CA 2018	Total budget 2019	CA 2019	%CA 2018-2019
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	190 989,12	407 025,58	407 025,58	113%
020	DEPENSES IMPREVUES	-	94 816,00	-	0%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	23 100,00	23 077,27	0%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	110 960,00	110 959,81	0%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 125 780,77	1 208 130,00	1 207 920,27	7%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	747 749,00	650 975,50	148 418,76	-80%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 733,77	236 829,00	66 892,80	-40%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 257 858,93	2 061 762,91	1 306 541,55	4%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 905 688,65	5 695 382,42	2 246 969,50	-42%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-	13 720,00	13 720,00	0%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000,00	7 500,00	7 500,00	650%
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	-	11 766,23	8 952,42	0%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANS ENTRE SECTI	47 221,03	2 050,00	303 734,39	543%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	993 723,82	394 430,00	21 414,50	-98%
	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>8 380 745,09</b>	<b>10 918 447,64</b>	<b>5 873 126,85</b>	<b>-30%</b>

Le résultat reporté reprend le delta entre les dépenses et les recettes d'investissement. Il est financé par l'excédent de fonctionnement capitalisé au chapitre 10 en recettes d'investissement.

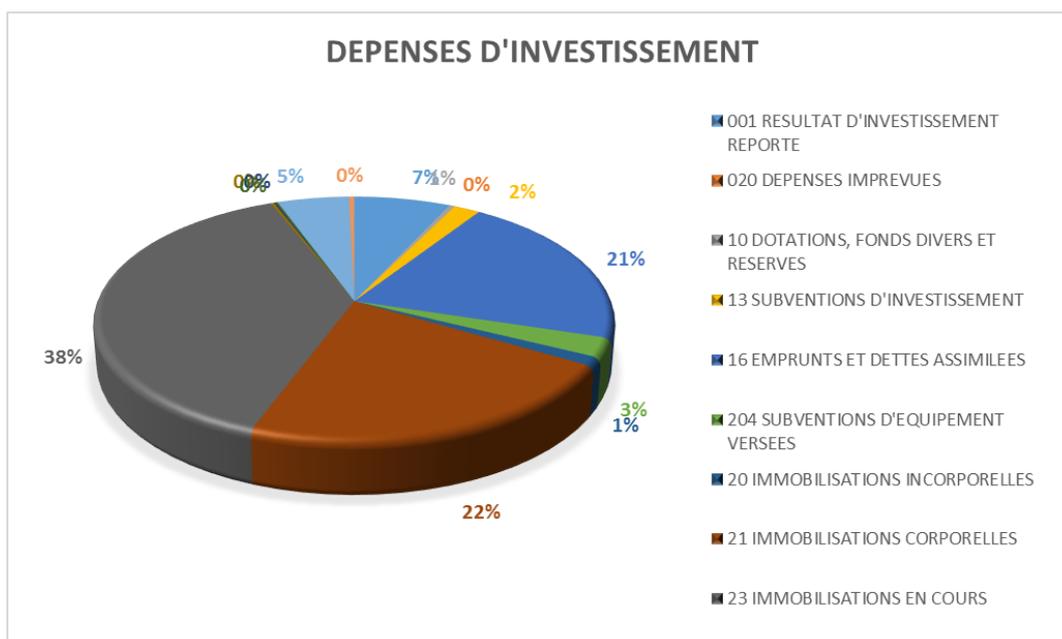
Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses des chapitres 204, 20, 21 et 23 correspondent aux programmes d'investissement portés dans les différents secteurs de l'action municipale. Elles sont en baisse, car certains grands projets arrivent à leur terme.

- Halles / place Chevolleau
- TransfontenaYsienne
- Ecole Florence-Arthaud
- Sécurisation des écoles
- Equipements des écoles (jeux, matériel informatique...)
- Eglises Notre-Dame et Saint-Jean
- Pôle Economie sociale et solidaire
- Accessibilité des bâtiments publics
- Voirie
- Subventions Secteur sauvegardé
- Participation containers enterrés
- Réaménagement des jardins des Horts
- Moyens affectés aux services (véhicules Espaces verts, Centre technique, équipe ménage...)

Le chapitre 040 correspond à l'amortissement des subventions reçues pour le financement d'opérations d'équipement elles-mêmes amorties.

Le chapitre 041 comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées aux avances sur marchés. Il est équilibré en dépenses et en recettes.



## 2.2. Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	CA 2018	Total budget 2019	CA 2019	%CA 2018-2019
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 129 054,79	2 139 586,98	2 187 723,88	3%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	888 764,23	2 970 574,75	674 689,82	-24%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 700 900,00	1 233 726,68	1 200 000,00	-56%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	34 199,19	0%
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	0	11 766,23	8 952,42	0%
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	2 435 000,00	0	0%
040	OPE D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	1 261 276,67	1 202 800,00	1 751 536,72	39%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	993 723,82	394 430,00	21 414,50	-98%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	530 563,00	0	0%
	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>7 973 719,51</b>	<b>10 918 447,64</b>	<b>5 878 516,53</b>	<b>-26%</b>

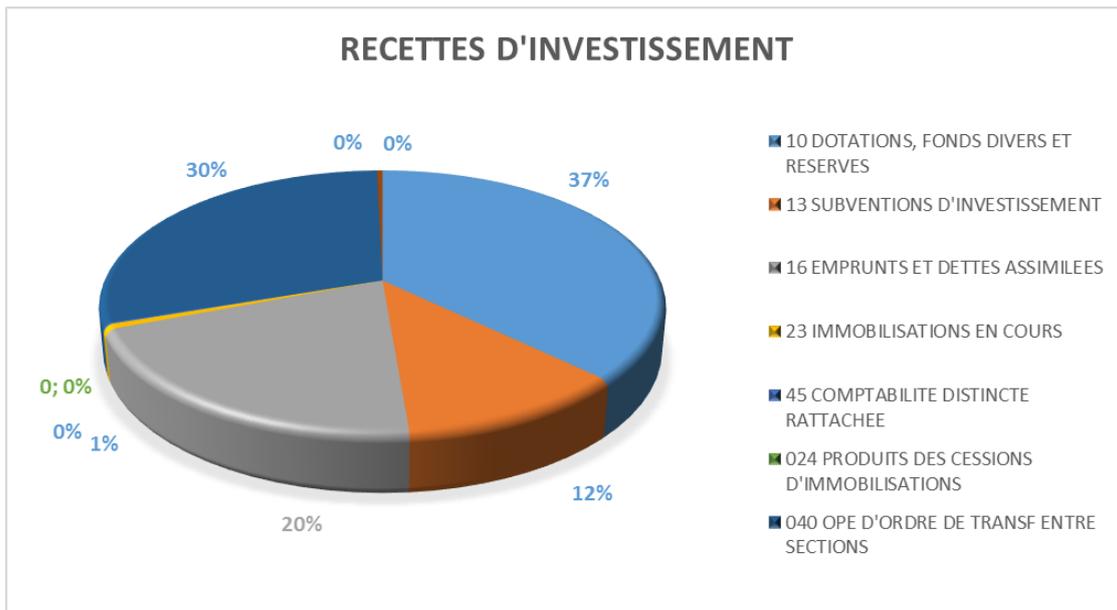
Le chapitre 10 comprend les produits de FCTVA (Fonds de compensation de la T

Le chapitre 13 comprend les subventions obtenues pour la réalisation des grands projets de l'année (rehabilitation des Halles et de la place Jean-Chevolleau, TransfontenaYsienne, école Florence-Arthaud, sécurisation des écoles, églises, Pôle économie sociale et solidaire).

Le chapitre 16 correspond à l'emprunt contracté pour financer les opérations d'équipement.

Le chapitre 041 comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées principalement aux avances sur marchés. Il est équilibré en dépenses et en recettes.

Le chapitre 040 représente l'amortissement des dépenses d'équipement opérées les années précédentes, et les écritures de sortie de l'actif lors de cession.

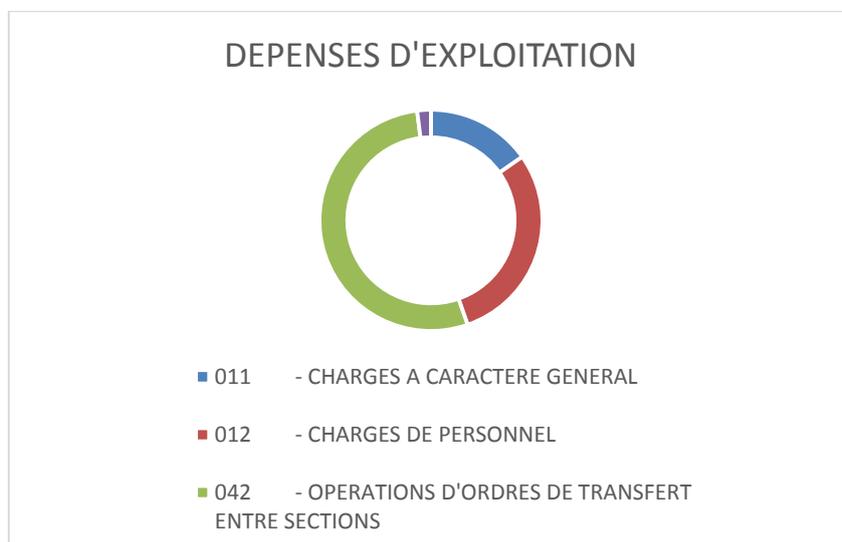


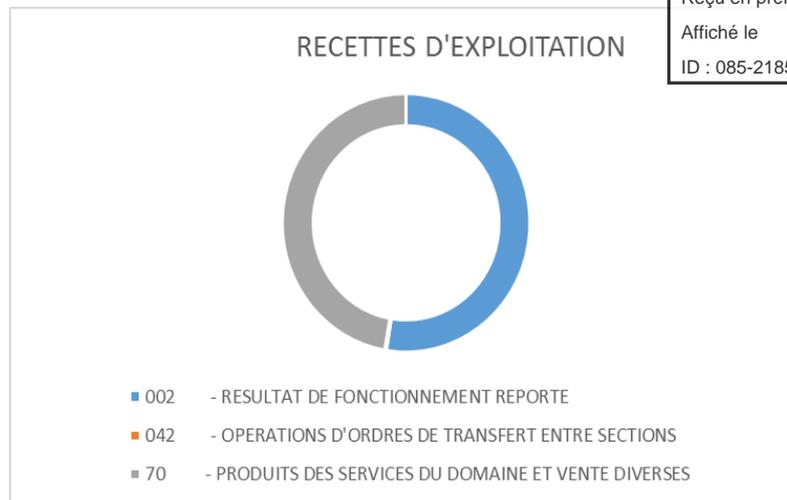
### 3. Budget annexe : Assainissement

L'assainissement est géré en budget à part car il s'agit d'un SPIC, Service public industriel et commercial, et qu'à ce titre il doit être autonome, financé par les seuls usagers et non les contribuables.

Le budget annexe s'est traduit en 2019 par :

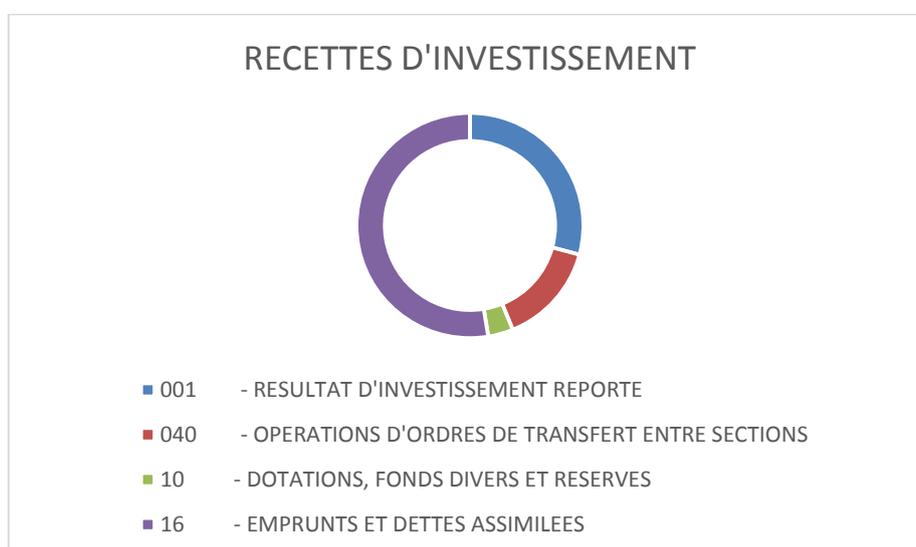
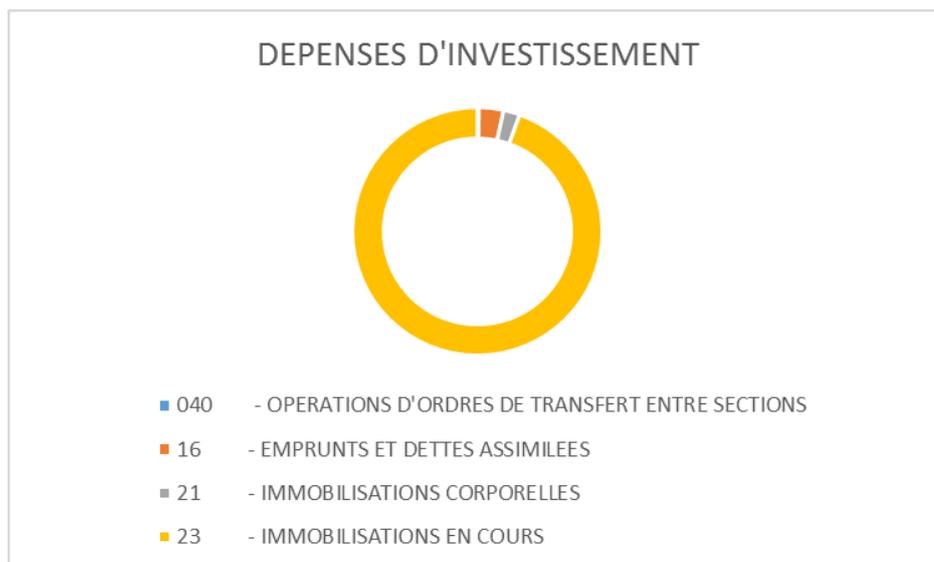
- En section d'exploitation :
  - 784 420,84 € de dépenses
  - Pour 1 404 832,28 € de recettes dont 738 360,45 € d'excédent de l'année 2018. Cet excédent autofinance les travaux d'amélioration du réseau et évite ainsi le recours à l'emprunt.





La section d'exploitation comprend en dépenses les moyens affectés au suivi de la délégation de service public et des travaux d'entretien du réseau d'assainissement et de la station, l'amortissement des investissements faits sur le réseau et le remboursement des intérêts des emprunts contractés auparavant et en recettes les redevances acquittées par les usagers, l'amortissement des subventions d'équipement reçues et l'excédent de l'année précédente.

- En investissement :
  - 1 645 524,05 € de dépenses
  - Pour 2 854 676,90 € de recettes dont 1 501 110,79 de recettes suite à la contraction d'un emprunt.



Envoyé en préfecture le 01/09/2020

Reçu en préfecture le 01/09/2020

Affiché le

**SLO**

Les dépenses d'investissement représentent les opérations menées sur les réseaux d'assainissement (immobilisations en cours) ainsi que le remboursement du capital emprunté pour les financer sur les exercices précédents et les opérations d'ordres. Les subventions de l'agence de l'eau, l'autofinancement (amortissement) et le résultat de l'exercice précédent constituent les recettes d'investissement.

ID : 085-218500924-20200901-2020\_03\_06\_NBS-AU